

Les témoins du Parquet n'ont pas témoigné !

La septième journée du procès de l'ex-président Mohamed Khouna Ould Haidallah a été marquée par l'audition des témoins du Parquet. Il s'agit de deux hommes qui, de l'avis des avocats de la défense, ont tout fait sauf témoigner.

En jurant de dire la vérité rien que la vérité, le premier témoin a déclaré " tout ce que je sais c'est que des personnes sont venues me voir à quelques jours du scrutin pour me dire que la ville de Nouakchott va brûler en cas de victoire de Ould Taya. Elles sont venues la première fois à 10 heures du matin et la deuxième fois à une heure du matin. Je ne les connais pas et ne pourrai pas les reconnaître." Moutelur de son état, il a refusé de répondre aux questions des avocats de la défense qui ont

voulu tout savoir sur son identité, ses rapports avec le parquet, les raisons qui l'ont poussé à témoigner. " Je ne réponds pas à cette question", répétait-il à chaque fois que l'un des avocats l'interrogeait.

Le deuxième témoin, un contrôleur des impôts, a aussi fait un témoignage plein de contradictions " A trois jours du scrutin, ma tante m'a appelé au téléphone en me demandant de la rejoindre chez elle à Arafat. Une fois arrivé, elle me dit qu'elle a entendu dire que la ville de Nouakchott va brûler en cas de défaite de Haidallah et qu'elle voudrais que je l'amène à Aioun avant le scrutin." Comme le premier témoin du Parquet, il refusa de répondre à toutes les questions de la défense visant à vérifier l'authenticité de son témoignage. Devant l'indignation provoquée par ces témoignages, l'un des avocats de la défense a surpris le cabinet du Procureur Général orienter les réponses des té-

moins, placés à un endroit où ils peuvent observer les gestes du cabinet auquel ils font face. A une question " avez-vous une voiture ? ", le témoin répond " non." Pourtant, des contre-témoignages révéleront qu'il possédait bien une voiture de marque Mercedes 190 de couleur noire et qu'il était bien un militant du PRDS au pouvoir. Sur ses rapports avec Moudir Ould Bouna et le Premier ministre Sghaer Ould Mbareck, que le témoin dit connaître, il n'a rien accepté de révéler, comme il a refusé de déterminer ses rapports avec le Parquet et les raisons qui l'ont poussé à venir témoigner devant la Cour criminelle.

Mis à part le pot de vernis destiné à la peinture du bois que le Parquet dit avoir trouvé chez l'un des accusés, aucune révélation n'a été faite pour étayer l'argumentation du ministère public au septième jour du procès.